

ENVOI PAR COURRIEL

323

DQ19

Projet de parc éolien Mont Sainte-Marguerite à
Saint-Sylvestre, Saint-Séverin et Sacré-Cœur-
de-Jésus

6211-24-077

Québec, le 19 novembre 2015

Monsieur Louis-Philippe Mendes
Hydro-Québec
Complexe Desjardins, 24^e étage
C.P. 10000, succ. Place Desjardins, tour Est
Montréal (Québec) H5B 1H7

Objet : Projet de parc éolien Mont Sainte-Marguerite à Saint-Sylvestre, Saint-Séverin et Sacré-Cœur-de-Jésus

Monsieur,

À la suite de la deuxième partie de l'audience publique tenue les 17 et 18 novembre sur le projet mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier vous demande l'information suivante :

Dans le document DB4 (Appel d'offres A/O 2013-01) de la commission du BAPE sur le parc éolien du Mont-Ste-Marguerite, il est mentionné, à l'article 2.2.3 *Participation au contrôle du projet*, que « Les modalités relatives à la détermination du pourcentage de contrôle du projet sont énoncés à l'article 2.3.4 ». Or l'article 2.3.4 réfère plutôt à la *Fabrication de composantes stratégiques au Québec* et le reste du texte de l'appel d'offres ne contient aucun autre article qui traite des modalités relatives à la détermination du pourcentage de contrôle. La commission souhaite que vous lui transmettiez l'information relative à la détermination du pourcentage de contrôle du projet.

Votre réponse doit être acheminée, le plus tôt possible, et ce, afin d'alimenter les centres de consultation. Aussi, afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse. Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici 20 novembre 2015.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Lynda Carrier
Coordonnatrice du secrétariat de la commission